



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 6 JUILLET 2020

Vœu relatif à la prise en charge à 100% des masques de protection contre le COVID19

Déposé par le groupe communiste et républicain

Il y eut d'abord le choix de compter plutôt sur la production Chinoise que sur notre capacité nationale à produire les masques. Ensuite les alertes de l'agence nationale de santé n'ont pas été entendues. Et en début d'épidémie, des mensonges en séries ont été proférés sur leur inutilité afin de camoufler le manque cruel de masques.

Cette pénurie a mis en danger les soignants, les patients, les personnes âgées et fragiles tout comme les personnes ayant participé aux bureaux de vote le 15 mars dernier. Elle est sans doute responsable de nombreuses contaminations et décès en France.

Puis au fil des semaines, le masque est devenu utile d'après les experts, indispensable même, alors que les hôpitaux continuaient d'en manquer.

Depuis quelques semaines, ce qui n'existait pas il y a encore quelques semaines, tombe par paquets de millions d'exemplaires, mis sur les étals des supermarchés, comme produit d'appel pour attirer le client.

De qui se moque-t-on ?

Les masques ne peuvent être des marchandises étalées aux caisses des supermarchés pour grossir le ticket de caisse et pour fidéliser les acheteurs.

Ils sont un moyen de protection et un outil de santé publique. A ce titre, ils devraient être assurés par les services de la Sécurité civile.

Face aux carences de l'Etat et au tripatouillage mercantile du gouvernement, les collectivités se sont mobilisées.

Dans le Pas-de-Calais, un grand nombre de communes se sont organisées pour distribuer un masque gratuitement à chaque habitant.

La région Hauts de France diffuse massivement des masques jetables et lavables par le biais des communes et du département.

Si l'Etat reste responsable d'une mise en danger par une gestion déplorable des masques et des tests, certaines entreprises par mépris des salariés ne respectent pas non plus les mesures sanitaires.

Pourtant l'article 11 du préambule de la Constitution confirme bien ce «droit à la protection»

En conséquence, les masques doivent être gratuits et distribués en nombre suffisant.

Certains pays européens l'ont décidé. Des collectivités locales également. Pourquoi le gouvernement de la sixième puissance mondiale ne le pourrait-il pas ?

Ce pays où l'argent des dividendes versés aux actionnaires continue de couler à flot, ce pays où l'on peut en une nuit débloquer des milliards pour consolider des entreprises dont la trésorerie est loin d'être à sec.

Pourquoi une famille de quatre personnes qui a déjà du mal à joindre les deux bouts doit encore alourdir ses dépenses du mois de 80 à 150 € pour assurer sa santé et celle des autres ?

Une prise en main par l'Etat imposant la gratuité couperait court à toute tentative de spéculation et permettrait à chacun de se protéger efficacement.

Nous souhaitons au nom de l'intérêt public la gratuité des masques, que l'Etat soit à la manœuvre de la fabrication de millions de masques y compris en procédant à des réouvertures d'entreprises et en procédant si c'est nécessaire à des nationalisations.

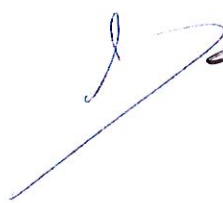
Il faut penser à long terme, car le virus risque encore de circuler un moment et reconstituer des stocks importants.

Pour éviter les spéculateurs et magouilleurs en tout genre, les masques doivent être **pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.**

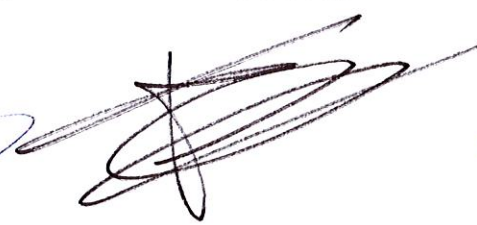
A DAUTRICHE



D. SEUX



L GUYOT



JM TELLIER

